© Yan Dehais

Le Campignois

Publication communale d'information
Éditée par la Mairie

LE MOT DU MAIRE

Je vous souhaite la plus agréable saison estivale possible.

Passez de belles vacances et surtout vaccinez-vous.

Le Maire,

Jean-Marc BISSON

POUR OBTENIR SON PASS SANITAIRE

Rendez-vous sur internet et faire : attestation-vaccin.ameli.fr

Ouverture du secrétariat de la Mairie

Au public sur rendez-vous

Le lundi : 14 h à 18 h
Le jeudi : 14 h à 19 h
Le vendredi : 9 h à 12 h

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52
Fax : 02.32.41.22.64
Couriel :
Mairie.campigny27@orange.fr
Site internet : www.campigny27.fr
N° d'astreinte hors ouverture de mairie
06.37.90.35.71

LES TRAVAUX

- A l'école changement des fenêtres, des portes de la classe maternelle et de la salle de motricité.
- Réfection de la clôture de la cour de l'école

Tous ces travaux programmés seront réalisés cet été.

- Création d'un talus pour minimiser le bruit devant le parking du city stade.

- Création d'une plateforme réserve incendie au lieudit le Carrefour.

- Création d'une réserve incendie chemin de la Pérelle

POUR INFORMATION

POUR OBTENIR SON PASS SANITAIRE

Rendez-vous sur internet et faire : attestation-vaccin.ameli.fr

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022

La période d'inscription en ligne aux transports scolaires pour l'année 2021/2022 s'étendra du 22 juin au 31 juillet 2021 sur le site d'inscription : transport-scolaire.normandie.fr

- Si vous avez déjà un compte transport, vous devez le réutiliser pour procéder à un renouvellement ou à une nouvelle demande.
- Si vous n'avez pas encore de compte, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille pour procéder à leur inscription.

Pour vous aider dans votre démarche, la Région Normandie vous accompagnera grâce à plusieurs outils :

- Une foire aux questions complète
- Une assistance via différents moyens de contact
  - ° Par téléphone : 02 22 55 00 10 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 sans interruption.
  - ° Par mail : normal-car@normandie.fr

OUVERTURE DE LA CHASSE EN 2021

L'ouverture générale aura lieu le dimanche 19 Septembre.
L'ouverture au bois aura lieu le dimanche 14 Octobre.
Le ball-trap prévu en septembre est annulé (covid).

POUR QUE TOUT LE MONDE PASSE UN BEL ETE

Voici quelques rappels de bons comportements à adopter pour le bien de tous.

Les jours et horaires de tonte et utilisation d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, taille-haies, etc… sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20H00 maximum.
Le samedi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 maximum
Ces utilisations ne sont pas autorisées les dimanches et jours fériés.
En cas de travaux exceptionnels en période non admise, discutez avec vos voisins.

Brûlage des déchets verts à l'air libre, issus de la tonte de gazon, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, d'abattage, de débroussaillage.
C'est strictement interdit.
Le NON RESPECT de l'arrêté préfectoral est soumis à l'application de l'article 131-13 du code pénal, soit une contravention de 450 euros.

PRUDENCE

SECURITE

PARENTS SOYEZ VIGILANTS :

Informez vos enfants sur la conduite à adopter lorsqu'ils font du vélo, et notamment à respecter les règles du code de la route. Il est très dangereux comme nous le constatons souvent de les voir faire du slalom sur une roue parmi la circulation. Ces enfants prennent le sens interdit devant le bar. Ces enfants ne font pas les stop. REAGISSEZ, UN ACCIDENT EST SI VITE ARRIVE !!!!

Un talus anti-bruit :
Nous construisons un talus qui deviendra arboré pour minimiser le bruit devant le parking du city stade. Nous espérons que cela rendra la vie plus paisible aux riverains.

Nos amies les bêtes

Les obligations des propriétaires

Les chats

Votre chat né après 2012 doit obligatoirement être pucé sous peine d'une amende de 135 euros
Il doit être stérilisé. Chaque année une chatte peut avoir 3 portées de 1 à 6 chats voire plus.
Il doit être vacciné et testé contre le sida et la leucose.
Un chat peut partir loin de son domicile. C'est pour cela qu'il est fortement déconseillé de l'attraper et l'empêcher de rentrer chez lui. Un chat est considéré en divagation à 200 m de son domicile ou à plus de 1000 m d'une habitation.

Les chiens

Le chien comme son ami le chat doit être pucé et vacciné.

Le propriétaire doit veiller à ce que ses chiens restent sur la propriété et n'en dépassent pas les limites, fermer les barrières et modérer leurs aboiements.
Il doit le tenir en laisse sur la voie publique,

Un chien est considéré en divagation lorsqu'il s'est éloigné de plus de 1km de son domicile, (sont exclues la fugue et l'acte de chasse).

Concernant le chien divaguant estimé dangereux ou agressif requérant la présence d'une personne compétente pour l'immobiliser, cette intervention en coutera 135 euros à son propriétaire.

Comme pour les chats ne poursuivez pas les chiens pour essayer de les attraper au risque de vous faire mordre.
Pensez avant tout qu'un chat ou un chien en divagation n'est pas d'emblée un animal perdu.

De nouveau du foot à Campigny

La commune de Campigny a été sollicitée par le club de Manneville pour créer une association permettant d'intégrer les jeunes de Campigny (de 6 à 15 ans). Le club de Manneville ASMFC (Association Saint Mards de Blacarville, Manneville sur Risle, Fourmetot, Corneville sur Risle devient donc l'ASMFCC.

Une convention a donc été signée avec le Président du club de Manneville pour régler les modalités d'utilisation des équipements sportifs du stade Yves Dehors.

Cette association permettra d'utiliser les installations de Campigny pour y effectuer des entraînements le mercredi et des plateaux le samedi.

Les dirigeants se proposent de programmer des séances d'initiation pour les plus jeunes.

Le mercredi 11.08.2021 à 14h00
Le mercredi 18.08.2021 à 14h00
Le mercredi 25.08.2021 à 14h00

Les inscriptions auront lieu AU STADE aux mêmes dates.

Les coups d'cœur de la Bibliothèque

municipale de Campigny - relais de la Médiathèque Départementale de l'Eure – www.campigny27.fr

Séverine, Gaëtane, André, Gabriel et Michel vous accueillent

Romans de l'été pour adultes

- Les sœurs de l'océan de Lucy Clarke
- Les ombres de la palombière de Touati
- Le Saut de l'Ange de Lisa Gardner
- Le sel de la colère de Bernard Tabary
- Les jardins oubliés de Daniele Mercier
- Meurtres à marée haute de Hannah Dennison
- Les fiancés du Rhin de Marie Bernadette Dupuy
- Objet de toutes les convoitises de Bourdin

Et beaucoup d'autres romans...BD...documentaires

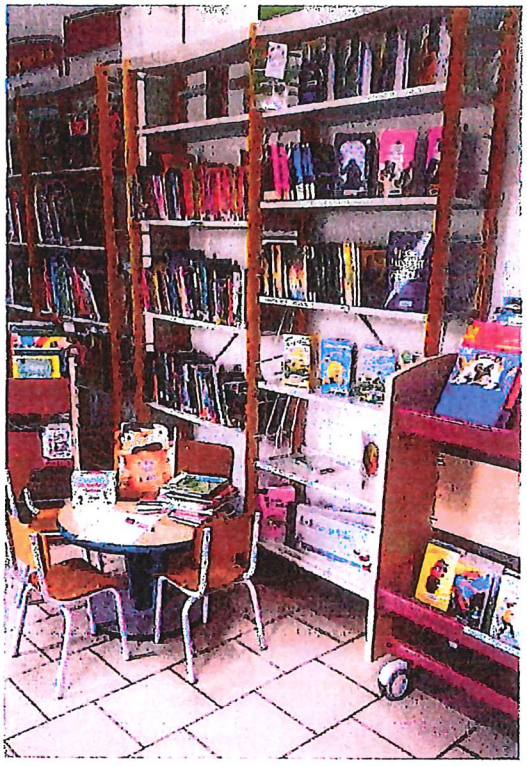

La Bibliothèque

Nos coups d'cœur pour Enfants

- Où es-tu Léopold de Michel-Yves Schmitt
- Mortelle Adèle de Monsieur Tan
- Camille veut une nouvelle Famille de Yann Walcker
- La grosse colère d'Esther d'Emmanuelle Cabrol
- Petite taupe ouvre-moi ta porte de Grianne Lallemand
- Le loup qui voulait faire le tour du monde de Grianne Lallemand

Jours et horaires d'ouverture

Les lundis de 16h15 à 17h15 (fermé pendant les vacances scolaires)

Les mercredis de 14h00 à 17h00 ***(14h à 16h pendant les vacances scolaires)***

Les vendredis après l'école de 16h15 à 17h15 (fermé pendant les vacances scolaires)

INFORMATION
Note envoyée par la Gendarmerie

Du Major Le Roy Sébastien (COB SAINT GEORGES DU VIEVRE)

Mesdames et Messieurs les élus,

Un partenariat entre la gendarmerie nationale, l'association des Maires Ruraux de France et la société Panneau Pocket a été conclu le 17/02/2021, afin de permettre une diffusion facilitée de messages d'alerte et de prévention ou toute autres informations utiles à la protection et la sécurité des citoyens.

Les habitants ayant téléchargé l'application gratuite (disponible sur GOOGLE PLAY et APP STOR), pourront s'abonner au compte de la gendarmerie locale et recevoir sur smartphone et ou tablette-Pc, en temps réel, les messages publiés.

Le panneau pocket de la COB de SAINT GEORGES DU VIEVRE est désormais opérationnel. Son intitulé est : Gendarmerie COB de Saint Georges du Vièvre.

L'idée de pouvoir informer de manière ciblée, les citoyens sur des évènements particuliers ou des phénomènes de délinquance en germe mais aussi de renforcer le lien entre les élus, les habitants et la gendarmerie.

Vous serez t'il possible de relayer cette information à vos administrés ?

Pour ce qui concerne la gendarmerie, nous allons promouvoir le dispositif par voie de presse, dans les prochains jours.

Vous en remerciant par avance et restant à votre entière disposition, si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur ce dispositif.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de ma haute considération.

Major LE ROY Sébastien
COB de SAINT GEORGES DU VIEVRE
Tel : 06.14.28.25.24